



D_2025_149
GRAN

DÉCISION du Président Créance d'eau impayée

Le Président de atlantic'eau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L.5211-1 et L.5211-10,

Vu la délibération du Comité syndical d'atlantic'eau CS_2024_48 en date du 18 juillet 2024, relative aux délégations de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président,

Vu l'arrêté AR_2024_04 d'atlantic'eau en date du 18 juillet 2024 définissant la délégation de fonction et de signature à Monsieur Raymond Charbonnier, 3ème Vice-Président, en charge des relations avec les usagers du service,

Vu la décision D_2025_57 d'atlantic'eau en date du 21 mars 2025 par laquelle le Vice-Président confie au Trésor Public le recouvrement de la créance due par l'abonné référencé 0040832037,

Considérant le titre 1817/2025 émis par les services d'atlantic'eau le 20 mai 2025 pour un montant total de 257.83 € correspondant à la part distribution de l'eau de la facture n°425230444682 du 20 décembre 2023,

Considérant que par mail adressé aux services d'atlantic'eau le 4 juin 2025, l'abonné référencé 0040832037 sollicite des informations sur le détail du titre précité,

Considérant que par mail en date du 12 juin 2025, atlantic'eau a apporté une réponse à l'abonné mentionnant notamment le détail du titre 1817/2025,

Considérant que par mail en date du 18 septembre 2025, la Saur informe atlantic'eau qu'à la suite d'un échange avec l'abonné, leur service a retrouvé le règlement correspondant à la totalité de la facture n°425230444682 du 20 décembre 2023, règlement réceptionné le 17 juillet 2024 et qu'il convient donc de procéder à l'annulation du titre 1817/2025,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'abandonner le recouvrement de la créance ci-dessous et en conséquence d'annuler le titre 1817/2025 :

REFERENCE	COMMUNE	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
0040832037	MONTBERT	244.39	13.44	257.83

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 044-254401094-20251017-D_2025_149-DE



Fait à Nantes, le

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président en charge des relations
avec les usagers du service,
Raymond CHARBONNIER

Signé électroniquement par :

Raymond Charbonnier

Date de signature : 17/10/2025

Qualité : Atlantic'eau - 3eme

Vice-Président



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 20/10/2025
 - de sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 20/10/2025
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication